



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 134 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

Deuxième partie : plan-programme biennal

Programme 10 **Commerce et développement**

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	4
Sous-programme 2. Investissements et entreprises	7
Sous-programme 3. Commerce international	9
Composante 1. Commerce international des biens et des services	9
Composante 2. Produits de base	13
Sous-programme 4. Technologie et logistique	14
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	17
Sous-programme 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	19
Textes portant autorisation du programme	21

* A/69/50.



Orientation générale

10.1 L'objectif principal de ce programme exécuté par la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) est d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale pour favoriser une croissance et un développement durables et équitables. Par son action en faveur d'une mondialisation axée sur le développement, la CNUCED facilitera la mise en œuvre du programme mondial de développement et aidera les pays en développement à atteindre leurs objectifs, notamment l'élimination de la pauvreté, pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens, tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation et relever les défis qu'elle pose. Plus particulièrement, la CNUCED redoublera d'efforts, dans tous les domaines relevant de sa compétence, pour appuyer le développement de l'Afrique.

10.2 Pour atteindre ces objectifs, la CNUCED s'attachera, dans le cadre de son mandat, à :

- a) Mener des activités pragmatiques de recherche et d'analyse sur les questions persistantes ou nouvelles en matière de développement;
- b) Dégager un consensus concernant les efforts à déployer pour promouvoir des politiques et des stratégies propices à un développement durable et partagé;
- c) Apporter son soutien aux pays dans l'application de leurs propres stratégies de développement destinées à les intégrer dans l'économie mondiale et à leur permettre de parvenir à une croissance et un développement durables.

10.3 Le CCI s'emploiera à améliorer la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition. À cette fin, il concentrera son action sur les activités d'assistance technique liées au commerce qui touchent à l'information commerciale et au développement des exportations.

10.4 Alors que les pays sont de plus en plus interdépendants, la CNUCED conservera sa vocation unique et restera attachée au développement en articulant son action autour de ces trois axes, tout en continuant de répondre aux besoins de l'ensemble des États membres et de s'acquitter de ses obligations envers ceux-ci. Elle continuera aussi de s'employer à améliorer son efficacité, son efficacité, sa transparence et l'application qu'elle fait du principe de responsabilité, y compris grâce à une gestion axée sur les résultats.

10.5 Le programme s'inspire des sessions quadriennales de la Conférence, du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires, et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi que des décisions adoptées lors des douzième et treizième sessions de la Conférence, et de celles devant être adoptées à sa quatorzième session qui se tiendra en 2016. La CNUCED reste chargée de coordonner, au sein du système, l'examen intégré des questions ayant trait au commerce et au développement et des questions connexes touchant les finances, la technologie, les investissements et le développement durable. Les sous-programmes 1 à 5 relèvent de la CNUCED tandis que le sous-programme 6 relève du CCI.

10.6 De nombreux problèmes de développement étant étroitement liés, la CNUCED contribue à trouver des réponses efficaces en procédant à un examen intégré des questions touchant le commerce, les finances, les investissements, la technologie et le développement durable et en encourageant une telle démarche pour le programme de développement pour l'après-2015. Dans un monde interdépendant, obtenir des résultats durables qui profitent à tous passe par une action collective et multilatérale; la CNUCED est donc apparue comme une institution à même de créer le consensus autour d'un processus de mondialisation davantage axé sur le développement, qui conduirait à une croissance plus rapide et plus constante, à la diversification économique, à une gestion durable de la dette, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à un développement durable pour tous.

10.7 Le CCI s'occupera des aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations. Il s'est fixé pour objectif de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Cela étant, il devra relever plusieurs défis, à savoir : renforcer l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale; améliorer l'aide apportée aux entreprises par les organismes de promotion du commerce; et renforcer la compétitivité internationale des entreprises.

10.8 La CNUCED exécutera ses sous-programmes pour concourir à la réalisation de l'objectif principal du programme. Le sous-programme 1 examine les stratégies de développement dans le contexte d'une économie en cours de mondialisation et les questions connexes. Les sous-programmes 2 et 4 contribuent au renforcement des capacités de production et de la compétitivité internationale. Le sous-programme 3 et le volet « facilitation du commerce » du sous-programme 4 visent à tirer le meilleur profit de la mondialisation du commerce international et des négociations commerciales pour favoriser le développement. Le sous-programme 5 porte sur les stratégies de développement des pays africains, des pays les moins avancés et des pays en situation particulière, y compris les petits États insulaires en développement et d'autres États économiquement et structurellement faibles et vulnérables. Les préoccupations sectorielles de ces pays feront aussi l'objet d'autres sous-programmes, dont les travaux seront coordonnés et menés en coopération avec ceux du sous-programme 5.

10.9 Dans l'ensemble de son programme de travail, la CNUCED s'efforcera d'intégrer les questions intersectorielles ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à la promotion du développement durable et au plein emploi productif. Elle renforcera également sa coordination interdivisions, en particulier dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités.

10.10 La CNUCED contribuera à l'application des textes issus des conférences mondiales pertinentes, et à la réalisation des objectifs internationaux de développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 lorsqu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale, notamment ceux qui ont trait au partenariat mondial en faveur du développement, au financement du développement, à la mobilisation des ressources nationales, aux investissements, à l'endettement, au commerce, aux produits de base, aux questions systémiques et à la prise de décisions économiques de portée mondiale, à la coopération économique entre pays en développement, au développement durable, à la science et à la technique au service du développement.

10.11 La CNUCED contribuera aussi à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et son suivi, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, des textes et du Plan de mise en œuvre adoptés lors du Sommet mondial pour le développement durable, des textes et de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et des conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty qui a eu lieu en 2008, et enfin de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle facilitera, en outre, l'accomplissement de nouveaux progrès sur la voie des objectifs convenus sur le plan international énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, elle contribuera, dans le cadre de son mandat à l'application du texte adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).

10.12 En tant qu'organisme chef de file du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargé du groupe thématique interinstitutions sur le commerce et la capacité de production, la CNUCED contribuera à la mise en œuvre de l'Initiative Aide pour le commerce, renforcera le rôle du commerce et du développement et des domaines connexes dans les programmes d'aide au développement de l'ONU, tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de développement, mènera des opérations conjointes dans les pays selon que de besoin, et intensifiera la coopération interinstitutions dans le cadre d'initiatives à l'échelle du système dans ces domaines.

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir, à tous les niveaux, des politiques et des stratégies économiques propices à une croissance économique soutenue, à un développement durable pour tous, au plein emploi et à un travail décent pour tous, et à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des options de politique générale pour un développement durable et sans exclusive aux niveaux national, régional et international	a) i) Augmentation du nombre de décideurs et de bénéficiaires faisant état lors de réunions intergouvernementales, entre autres, de l'utilité des recherches et des analyses effectuées par la CNUCED pour l'élaboration des politiques au niveau national

- | | |
|---|--|
| | ii) Augmentation du nombre de fois où les options de politique macroéconomique et financière axées sur la croissance préconisées par la CNUCED sont citées dans les médias
iii) Augmentation des activités de la CNUCED visant à promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment la publication d'ouvrages et l'organisation d'ateliers
iv) Augmentation du nombre d'universités et de centres de recherche utilisant les services de l'Institut virtuel pour le commerce et le développement |
| b) Réalisation de progrès dans la recherche d'une solution durable aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement grâce à une meilleure compréhension des effets réciproques qui existent entre des stratégies de financement du développement efficaces et des programmes de gestion de la dette rigoureux | b) i) Augmentation du nombre d'institutions et de pays utilisant les services de renforcement des capacités offerts par le Système de gestion et d'analyse de la dette
ii) Augmentation du nombre de décisions et d'initiatives politiques internationales et nationales dans le domaine de l'endettement et du financement du développement s'appuyant sur les travaux de la CNUCED |
| c) Amélioration de l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour mettant en lumière les liens qui existent entre la mondialisation, le commerce et le développement pour faciliter la prise de décisions sur les politiques économiques et les stratégies de développement | c) Augmentation du nombre d'utilisateurs et de pays et territoires utilisant les indicateurs statistiques mis au point par la CNUCED |
| d) Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel palestinien et de la coopération internationale, aux fins de remédier aux difficultés économiques et sociales imposées au peuple palestinien et d'édifier un État palestinien indépendant | d) Nombre d'initiatives en matière de politique et de développement et d'institutions palestiniennes donnant suite aux conclusions des recherches de la CNUCED et à ses recommandations et mettant en œuvre sa coopération technique |

Stratégie

10.13 Le sous-programme, qui relève de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, consistera à :

- a) Définir les besoins et mesures spécifiques qui découlent de l'interdépendance des politiques dans les secteurs du commerce, de la finance, des investissements, des technologies et de la macroéconomie, envisagée sous l'angle de ses incidences sur le développement;

b) Mieux faire comprendre la cohérence des réglementations, pratiques et processus économiques internationaux, d'une part, et des politiques et stratégies de développement nationales, de l'autre;

c) Contribuer aux recherches et aux analyses sur :

i) Les perspectives en matière de commerce et de développement, aux niveaux national et international, dans le contexte de la crise économique et financière mondiale, ainsi que les effets de cette dernière;

ii) L'élimination de la pauvreté et un équilibre harmonieux entre croissance, justice et protection sociale;

iii) Le programme de développement pour l'après-2015, lorsqu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale;

d) Appuyer les mesures prises par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables, en vue d'élaborer des stratégies de développement adaptées aux défis de la mondialisation, et continuer notamment de fournir une assistance aux pays à revenu intermédiaire selon leurs besoins;

e) Intensifier sa collaboration et sa communication avec les gouvernements, les décideurs, les universités et les laboratoires d'idées des États Membres, et diffuser les travaux de la CNUCED.

10.14 Cet objectif sera poursuivi grâce à la recherche et l'analyse des politiques, à la formation de consensus et à l'assistance technique, notamment avec d'autres organisations internationales, selon les modalités suivantes :

a) Réalisation de travaux de recherche et d'analyse prospectifs et actualisés sur les politiques macroéconomiques, les politiques de développement et l'endettement, ainsi que la mobilisation des ressources, compte tenu des textes issus des grandes conférences internationales et des sommets consacrés au développement;

b) Formulation d'options et de recommandations pratiques en vue de l'élaboration, à tous les niveaux, de stratégies de développement permettant d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et d'en relever les défis;

c) Élargissement du consensus autour de politiques macroéconomiques et de politiques de développement favorables aux pays en développement;

d) Soutien au développement de structures locales de recherche et d'enseignement et de réseaux universitaires dans les pays en développement;

e) Fourniture d'une assistance technique, de formations et d'une aide au renforcement des capacités nationales des pays en développement pour leur permettre d'assurer une gestion efficace de la dette, en coopération s'il y a lieu avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes;

f) Fourniture d'une assistance aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités statistiques dans les domaines du commerce et du développement par la fourniture de services consultatifs et statistiques et d'information;

g) Évaluation des perspectives de développement économique du territoire palestinien occupé et des entraves au commerce et au développement dans le territoire palestinien occupé, l'objectif étant de remédier aux difficultés économiques et sociales imposées au peuple palestinien;

h) Réalisation de travaux de recherche et d'analyse des tendances et perspectives s'agissant de l'intégration et de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, dans les domaines du commerce, de la finance, des investissements et des technologies.

Sous-programme 2

Investissements et entreprises

Objectif de l'Organisation : Assurer une croissance partagée et un développement durable en encourageant l'investissement et le développement des entreprises afin de renforcer les capacités de production, l'industrialisation et la diversification économique et de promouvoir la création d'emplois dans tous les pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, ainsi que les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et d'autres pays à revenu intermédiaire, en fonction de leurs besoins, y compris des pays en transition

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension des nouvelles questions clefs relatives à l'investissement et incidence de ces investissements sur l'aide publique au développement, le commerce et l'intégration régionale, en vue de promouvoir le développement durable	a) i) Augmentation du nombre de parties prenantes à l'investissement qui déclarent, dans les enquêtes d'évaluation, être mieux à même de traiter les questions relatives à l'investissement ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant déclaré avoir mis en pratique des recommandations politiques et employé des méthodes fournies par la CNUCED dans le domaine de l'investissement international
b) Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition d'élaborer et d'appliquer des stratégies et politiques visant à attirer des investissements au service du développement durable et d'en tirer profit	b) i) Augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition ayant bénéficié de l'aide de la CNUCED, et notamment des analyses des politiques d'investissement et des outils électroniques, qui signalent avoir mis en œuvre des stratégies, politiques et pratiques optimales visant à attirer des investissements étrangers au service du développement durable et d'une croissance partagée et à en tirer profit ii) Augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition bénéficiant de l'aide de la CNUCED qui font état d'une amélioration des résultats

	d'après divers indicateurs de référence faisant l'objet d'un suivi de la CNUCED
c) Renforcement des capacités de traiter les questions clefs et les nouveaux enjeux relatifs aux accords internationaux d'investissement et à leur rôle dans le développement, ainsi qu'à leur élaboration et à leur application	c) i) Augmentation du nombre de déclarations dans lesquelles des décideurs et d'autres parties prenantes rendent compte des effets des accords internationaux d'investissement sur le développement durable ii) Échanges plus systématiques de données d'expérience et de pratiques optimales sur les questions clefs touchant la négociation et l'application des accords d'investissement entre les parties prenantes
d) Meilleure connaissance des questions relatives au développement des entreprises et maîtrise des moyens de renforcer la capacité de production grâce à des politiques de création d'entreprises visant à : i) stimuler le développement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, l'entrepreneuriat et les liens interentreprises; ii) promouvoir les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et de comptabilité au sein des entreprises; iii) organiser des marchés d'assurance compétitifs et bien réglementés	d) i) Augmentation du nombre de pays qui utilisent les mesures et les instruments politiques proposés par la CNUCED pour mettre au point des politiques visant à améliorer la compétitivité de leurs entreprises ii) Augmentation du nombre de pays qui suivent les orientations et utilisent les instruments élaborés par la CNUCED dans le domaine de la comptabilité, de la création d'entreprises, des assurances, des liens interentreprises, du tourisme électronique et de la présentation de rapports

Stratégie

10.15 Le sous-programme, qui relève de la Division de l'investissement et des entreprises, contribuera à aider tous les pays en développement, notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire, au vu de leurs besoins, à formuler et appliquer des politiques visant à renforcer leurs capacités de production, l'industrialisation, la diversification économique et la création d'emplois et à promouvoir la réalisation de progrès sur la voie des objectifs de développement durable pour l'après-2015 grâce aux investissements et au développement des entreprises. Par ce faire, le sous-programme consistera à :

- a) Renforcer le rôle que joue la CNUCED en tant que principale source d'information sur l'investissement international;
- b) Aider les pays en développement qui en font la demande à renforcer leurs capacités de formuler et d'appliquer des politiques intégrées, de créer un climat propice et de participer à des débats sur l'investissement international;

- c) Soutenir les efforts faits par les pays en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays en transition pour renforcer leurs capacités de production par la création d'entreprises compétitives sur le plan international;
- d) Proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités.

Sous-programme 3

Commerce international

Composante 1

Commerce international des biens et des services

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que tous les pays participent au commerce international de manière active, efficace et profitable pour que le développement soit plus ouvert et plus durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension du processus d'élaboration des politiques commerciales et renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, de déterminer les mesures à prendre pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international et créer des conditions propices au développement durable	a) i) Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises par les pays et les institutions bénéficiant de l'aide de la CNUCED pour participer aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, aux cadres de coopération et aux partenariats, y compris aux négociations commerciales Sud-Sud et au processus d'adhésion à l'OMC ii) Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement pour intégrer les questions liées au commerce, aux capacités de production, à l'emploi et au développement dans des politiques nationales relatives au commerce et aux services adaptées à leurs besoins
b) Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les autres petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables, les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire de prendre des décisions en matière de commerce et de questions connexes au vu de leurs besoins et d'adopter des mesures en vue de lutter contre les incidences sur le commerce et le développement des obstacles non tarifaires	b) i) Augmentation du nombre d'utilisateurs du système d'analyse et d'information sur le commerce, du système WITS, du Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles, de l'initiative Transparence dans le commerce, et d'études et de formations en analyse du commerce ii) Nombre de mesures spécifiques prises par les États Membres, aux niveaux national, régional ou multilatéral, en vue de simplifier et d'harmoniser les mesures non tarifaires dans le commerce international avec l'aide de la CNUCED

- | | |
|--|---|
| <p>c) Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition d'élaborer des lois sur la concurrence et des règlements protégeant les consommateurs et de les appliquer aux niveaux national et régional</p> | <p>c) i) Augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition qui élaborent ou révisent et appliquent des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs et des cadres institutionnels aux niveaux national et régional (notamment Sud-Sud), en se fondant sur le partage des pratiques optimales et d'examen critiques par leurs pairs en ce qui concerne l'application de ces politiques</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent la loi type de la CNUCED sur la concurrence et acceptent de se prêter à un examen de leur législation et de leur politique en matière de concurrence par leurs pairs</p> |
| <p>d) Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire, en fonction de leurs besoins, de concevoir et d'atteindre de façon complémentaire et à tous les niveaux des objectifs liés au commerce, à l'environnement, aux changements climatiques, au développement durable et à l'économie créative dans le cadre de stratégies de développement</p> | <p>d) i) Augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition qui conçoivent et mettent en pratique des politiques, des programmes, des mesures normatives et des mécanismes institutionnels en vue de tirer parti des débouchés commerciaux et de l'économie créative et de faciliter la réalisation de leurs objectifs de développement durable</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays en développement qui participent à l'économie verte et autres modèles dans le contexte du développement durable, notamment les initiatives durables concernant le biocommerce et les biocarburants</p> |
| <p>e) Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, de concevoir et de mettre en pratique des politiques commerciales qui permettent aux femmes de bénéficier davantage des possibilités offertes par le commerce international</p> | <p>e) Nombre de pays à même d'évaluer les répercussions des politiques commerciales sur les femmes et de concevoir et mettre en pratique des politiques commerciales et connexes visant à développer au maximum les perspectives économiques pour les femmes</p> |
-

Stratégie

10.16 Le sous-programme, qui relève de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, contribuera, dans le cadre des trois grands domaines d'action de la CNUCED, à favoriser l'élimination de la pauvreté et une croissance et un développement durables et équitables, fondés sur le commerce international des biens et services et des produits de base et le système commercial international, et sur les liens entre le commerce et les objectifs de développement convenus sur le plan international. Il portera sur les enjeux, anciens et nouveaux, du

développement (notamment, l'autonomisation économique des femmes, l'accès à un emploi décent, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté) et évaluera leurs effets sur les possibilités de développement des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition, notamment au niveau des politiques nationales. Il visera à renforcer plus avant la coopération, ainsi que les synergies et les complémentarités, avec les autres organisations internationales, et à encourager la coordination des activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine du commerce international. Il renforcera les aspects des travaux de la CNUCED se rapportant à la communication et à la diffusion.

10.17 Le sous-programme consistera à :

- a) Suivre et évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances des politiques commerciales et du commerce international du point de vue du développement;
- b) Surveiller toutes les formes de protectionnisme et dispenser des informations à ce sujet, en coopération avec l'OMC et les autres institutions compétentes;
- c) Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition d'établir des priorités de négociation, d'appliquer des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux et d'optimiser les acquis du développement;
- d) Suivre et évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances du commerce international du point de vue du développement;
- e) Fournir aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés et aux pays en transition accédant à l'OMC, une assistance technique et les aider à renforcer leurs capacités avant, pendant et après leur accession;
- f) Étudier les moyens d'utiliser les préférences commerciales à meilleur escient;
- g) Soutenir les efforts que font les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et certains pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable ou en transition pour s'intégrer au système commercial multilatéral;
- h) Soutenir les efforts que font les pays en développement et les pays en transition pour renforcer leur participation à la production et à l'échange de services au niveau mondial;
- i) Poursuivre les travaux et analyses entrepris au titre de son mandat sur les effets des migrations sur le développement et sur la contribution au développement des envois de fonds des migrants;
- j) Aider les pays à renforcer le rôle joué par l'économie créative en faveur d'un développement durable et équitable;
- k) Aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, à réussir leur diversification économique et leur transformation structurelle, notamment en les aidant à participer davantage aux secteurs d'activité manufacturier et aux chaînes d'approvisionnement mondiales;
- l) Poursuivre les travaux entrepris sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement, tout en reconnaissant

la primauté de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les questions relatives à la propriété intellectuelle au sein du système des Nations Unies;

m) Faciliter la coopération économique entre les pays en développement ainsi que les échanges Sud-Sud, notamment grâce au Système global de préférences commerciales entre pays en développement;

n) Renforcer la capacité analytique en matière de prise de décisions et de négociations commerciales, et incorporer les questions touchant le commerce et le développement dans des politiques commerciales nationales qui contribueraient aux capacités productives, à l'intégration, à l'autonomisation des femmes et à la création d'emplois, en particulier dans les pays les moins avancés;

o) Étudier les incidences des barrières non tarifaires sur le commerce et le développement, notamment grâce à des travaux de recherche et d'analyse détaillés, la conclusion de partenariats avec d'autres organisations internationales en vue de la collecte de données sur les mesures de politique commerciale et les barrières non tarifaires et de la quantification des incidences de ces barrières sur le commerce international;

p) Promouvoir l'utilisation de politiques de concurrence et de protection des consommateurs efficaces pour assurer la compétitivité nationale et internationale et contrer les pratiques anticoncurrentielles;

q) Répondre aux enjeux à la croisée du commerce et de l'environnement dans le cadre de la promotion du développement durable et la résilience face aux changements climatiques, notamment grâce au transfert de technologies, et saisir les possibilités commerciales et d'investissement liées aux changements climatiques, à l'exploitation durable de la biodiversité, aux énergies renouvelables et à l'agriculture biologique;

r) Répondre aux défis lancés et aux possibilités offertes par l'économie verte et autres modèles dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la résilience face aux changements climatiques;

s) Aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à mieux appréhender les liens entre commerce des armes, inégalités entre les sexes et développement et les politiques et mesures visant à permettre aux femmes de récolter davantage de fruits du commerce international et à réaliser l'égalité des sexes;

t) Élaborer et mettre en œuvre des activités de coopération technique et des activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes, notamment dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce, du cadre intégré renforcé et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

u) Partager les bonnes pratiques en matière de partenariats pour le commerce et le développement qui sont susceptibles d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, lorsqu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale;

v) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur les partenariats public-privé au service du développement.

Composante 2

Produits de base

Objectif de l'Organisation : Mettre à profit les gains de développement et s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base et à la dépendance à l'égard de ces produits

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des pays en développement tributaires des produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie de ces produits et de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale	a) Augmentation du nombre de pays en développement tributaires des produits de base qui adoptent des mesures et des outils recommandés par la CNUCED pour élaborer des politiques axées sur la diversification des recettes d'exportation

Stratégie

10.18 La composante 2 du sous-programme 3 relève du Groupe spécial sur les produits de base. Le Groupe contribuera aux efforts que font les pays en développement pour définir et mettre en œuvre des politiques appropriées à tous les niveaux, faire face aux répercussions de la volatilité des prix des produits de base qu'ils subissent et élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base. Il aidera les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays à revenu intermédiaire et les pays en transition, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, notamment en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. En coordination avec d'autres acteurs internationaux et régionaux, cette composante continuera de jouer un rôle déterminant pour :

- a) S'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté;
- b) En coopération avec d'autres organisations compétentes, s'intéresser aux produits de base, à la sécurité alimentaire et à l'investissement dans l'agriculture, en tenant compte en particulier des besoins spécifiques des pays africains et des pays les moins avancés;
- c) Poursuivre les travaux menés dans le domaine des matières premières agricoles afin d'aider les pays en développement à parvenir à une production agricole, une sécurité alimentaire et des capacités d'exportation plus solides et plus durables, en tenant compte des besoins des petits exploitants et de l'autonomisation des femmes et des jeunes;
- d) Poursuivre les travaux menés dans le domaine des produits de base non alimentaires, en particulier des minéraux, des métaux et des produits énergétiques,

en mettant l'accent sur les politiques et stratégies favorables à une gestion durable des ressources;

e) Appuyer les efforts que les pays en développement tributaires des produits de base font pour :

i) Concevoir des politiques nationales relatives aux produits de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies générales de développement national, en particulier celles qui visent à réduire la pauvreté;

ii) Renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs;

iii) Faire concorder leurs politiques de développement avec le système commercial multilatéral en vue de participer aux chaînes logistiques mondiales ou régionales pour les produits de base, voire d'y progresser, et de diversifier les secteurs de ces produits;

iv) Se conformer aux normes commerciales internationales, en particulier aux mesures non tarifaires telles que les normes alimentaires;

v) Tirer parti des débouchés à l'exportation sur les marchés émergents;

vi) Mettre en place des systèmes de commercialisation et des programmes d'assistance efficaces pour les petits producteurs de produits de base;

vii) Concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques;

f) Promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant les moyens d'intégrer des politiques relatives à ces produits dans :

i) Les initiatives nationales, régionales et internationales;

ii) Les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base;

iii) Les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base.

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Objectif de l'Organisation : Améliorer la science, la technique et l'innovation, notamment les technologies de l'information et des communications, pour un développement sans exclusive, favoriser une croissance et un développement qui profitent à tous grâce à des services de logistique commerciale et des systèmes de transport en transit efficaces, résilients et durables et promouvoir les programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux institutions locales afin de renforcer le développement économique et la compétitivité des pays en développement et des pays en transition

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'efficacité et de la viabilité de la logistique commerciale des pays en développement et de certains pays en transition

a) i) Augmentation du nombre de mesures précises prises par les pays en développement et les pays en transition pour améliorer la logistique commerciale, par exemple pour

- réduire les coûts de transactions et de transport, améliorer le fonctionnement de leurs systèmes de transit, renforcer l'efficacité et l'interconnexion des systèmes de transport et mettre en place une législation protectrice, avec l'aide de la CNUCED
- ii) Augmentation du nombre de mesures adoptées par les pays en développement et les pays en transition qui utilisent le Système douanier automatisé afin d'améliorer encore l'efficacité de la gestion de leur administration douanière, avec l'aide de la CNUCED
- iii) Augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition dont les résultats en matière de logistique commerciale se sont améliorés par rapport aux indicateurs de référence relatifs à l'efficacité de la logistique et des activités, avec l'aide de la CNUCED
- b) Adoption, par les pays en développement et les pays en transition, de politiques nationales et internationales dans les domaines de la science, de la technique, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, et sensibilisation accrue à ces questions
- b) i) Augmentation du nombre de mesures ou d'initiatives précises prises par les pays en développement et les pays en transition pour appliquer des programmes destinés à renforcer la contribution au développement de la science, de la technique, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, avec l'aide de la CNUCED
- ii) Augmentation du nombre de coopérations menées par des instituts de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des entités publiques et privées et des organisations gouvernementales aux niveaux sous-régional, régional et international dans les domaines de la science, de la technique et des technologies de l'information et des communications, avec l'aide de la CNUCED
- c) Meilleure compréhension, à l'échelon national, des choix politiques et des meilleures pratiques en matière de science et de technique au service du développement, et de technologies de l'information et des communications au service du développement
- c) Augmentation du nombre de pays bénéficiant de l'aide de la CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de science et de technique au service du développement, et de technologies de l'information et des communications au service du développement

d) Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines du commerce, de l'investissement et des questions apparentées

d) Nombre de mesures précises prises par les pays en développement et les pays en transition pour renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions locales dans les domaines du commerce et de l'investissement et des questions apparentées, grâce à l'aide de la CNUCED

Stratégie

10.19 Le sous-programme relève de la Division de la technologie et de la logistique, qui contribuera à améliorer les capacités techniques et la compétitivité commerciale, et plus généralement à contribuer au développement des pays en développement, en particulier des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que des pays à revenu intermédiaire en fonction de leurs besoins, et aidera les pays en développement de transit, qui connaissent des problèmes spécifiques liés à la conception et à la mise en place d'infrastructures et de services de transports robustes et durables, par les moyens ci-après :

a) Amélioration des politiques de logistique commerciale; renforcement de la gestion des transports ainsi que des systèmes et des liaisons de transport; appui à la mise au point et à la mise en place de systèmes de transport de marchandises cohérents et durables et au développement des systèmes de transit;

b) Prise en compte accrue des besoins particuliers des pays en développement sans littoral en matière de commerce, d'investissement et de développement, notamment en continuant d'appuyer la mise en œuvre effective de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty;

c) Appui en particulier aux petits États insulaires en développement et à d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques adaptées à leurs problèmes particuliers de logistique commerciale;

d) Aide à l'élaboration et à la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires adéquats pour la facilitation du commerce et des transports;

e) Appui à la participation active des pays en développement aux négociations concernant la facilitation des transports et du commerce;

f) Travaux de recherche et analyses dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation afin d'appuyer le développement national, la compétitivité des entreprises locales (en particulier des petites et moyennes entreprises) et les mesures prises par les pays pour diversifier leurs exportations, notamment grâce au transfert de technologie;

g) Participation à la mise en œuvre des dispositions du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 concernant le commerce et les questions apparentées dans les domaines de la technologie et du développement durable;

h) Travaux de recherche et appui technique dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement, notamment en participant au Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, et en encourageant les stratégies de e-business et la législation dans ce domaine;

i) Participation à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

j) Fourniture de services de secrétariat à la Commission de la science et de la technique au service du développement;

k) Promotion de la formation et du renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des spécialistes pour ce qui est des aspects de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable liés au commerce, appui aux pays en développement, dans le cadre de son mandat, en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international; et développement de ses activités de diffusion d'informations et de communication.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'élaboration de politiques nationales et de mesures de soutien international propres à renforcer les capacités de production, et donc de développement économique et de réduction de la pauvreté en Afrique, dans les pays les moins avancés et dans d'autres groupes de pays se trouvant dans une situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) et à favoriser leur intégration progressive à l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance des politiques visant à promouvoir le développement économique de l'Afrique, et approfondissement du dialogue sur la question	a) Nombre d'États Membres faisant état de l'utilité des recherches et des analyses effectuées par la CNUCED pour l'élaboration de leurs politiques
b) Meilleure connaissance des politiques visant à surmonter les problèmes de développement que connaissent les pays les moins avancés dans l'économie mondiale, y compris les pays sur le point d'être admis à quitter la liste des pays les moins avancés, et approfondissement du dialogue sur la question	b) Nombre d'États Membres faisant état de l'utilité des recherches et des analyses effectuées par la CNUCED pour l'élaboration de leurs politiques
c) Renforcement de l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux des pays les moins avancés	c) Nombre de pays parmi les moins avancés qui intègrent davantage les politiques et les priorités commerciales dans leurs plans de développement nationaux et appliquent des grilles d'activités du Cadre intégré renforcé

d) Renforcement de la capacité des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables d'assurer leur transformation économique et de devenir plus résilients

d) Augmentation du nombre de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables qui bénéficient des analyses, conseils et autres formes d'aide de la CNUCED pour accomplir des progrès structurels

Stratégie

10.20 Le sous-programme relève de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, qui s'emploiera à cerner et faire mieux connaître les problèmes de développement économique propres aux pays africains, aux pays les moins avancés et aux autres pays concernés par le sous-programme, et cherchera à promouvoir un consensus au sein de la communauté internationale d'aide au développement au sujet des mesures les mieux adaptées pour régler ces problèmes. Pour cela, elle devra recenser les nouvelles questions et démarches et nouer des contacts plus nombreux avec les institutions de recherche des pays les moins avancés et avec les partenaires de développement. Le sous-programme facilitera l'application des textes issus des conférences mondiales pertinentes et leur suivi ainsi que la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et dans les programmes d'action pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il aidera les pays africains à assurer leur diversification économique et leur transformation structurelle. Le sous-programme visera à :

a) Aider les pays en développement sans littoral à atténuer les conséquences économiques de leur situation géographique en prenant en compte leurs besoins spéciaux;

b) Aider les petits États insulaires en développement à améliorer leur résilience aux chocs extérieurs et permettre à la plupart d'entre eux de faire des progrès socioéconomiques réguliers;

c) Instaurer à l'échelle de la CNUCED la pratique consistant à prendre systématiquement en compte les problèmes d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables;

d) Aider les pays africains à stimuler le commerce intra-africain en encourageant l'intégration régionale en vue de la réalisation du développement durable.

10.21 Les travaux de recherche seront étroitement liés à la prestation de services de conseil et à l'organisation de stages de formation, d'ateliers, de séminaires et d'activités d'assistance technique, le but étant de mettre en valeur les ressources humaines et d'étoffer les capacités institutionnelles, mais aussi de sensibiliser les partenaires de développement aux besoins particuliers des pays en développement concernés par ce sous-programme. Ce dernier permettra de continuer à tenir compte des préoccupations et des besoins particuliers de l'Afrique, notamment en diffusant à l'intention des décideurs les travaux de recherche réalisés dans ce cadre.

10.22 Au titre de ce sous-programme, la Division continuera d'aider les pays à tirer parti de leur statut particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies et à s'intégrer dans l'économie mondiale en vue de réduire la pauvreté et d'aider les pays les moins avancés à sortir de cette catégorie. Par ailleurs, le sous-programme favorisera la formulation de recommandations pour aider les pays admis à quitter la liste des pays les moins avancés à mettre en œuvre sans heurt leur stratégie de transition. Les activités de coopération technique menées dans le cadre de ce sous-programme viseront à renforcer les capacités des pays, notamment dans le domaine des statistiques, et à garantir la participation effective aux activités d'assistance technique liée au commerce et l'efficacité desdites activités, notamment par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé et de l'Initiative Aide pour le commerce. S'il y a lieu, ces activités seront exécutées dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.

10.23 Dans le cadre du sous-programme, la Division contribuera à la mise en œuvre et à l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Elle s'efforcera de faire connaître les principales conclusions relatives aux pays les moins avancés auprès de ces pays et de leurs partenaires de développement. Elle contribuera à la mise en œuvre du programme qui succèdera au Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et des objectifs qui seront fixés lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir en 2014, ainsi que des textes issus de leur examen et des programmes de partenariats régionaux tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans un souci d'harmonisation, ce sous-programme sera exécuté en coordination et en coopération avec les autres sous-programmes dans les activités sectorielles relatives aux groupes de pays concernés. Il promouvra des efforts d'analyse afin d'arriver à mieux cerner les problèmes que connaissent les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, en incluant systématiquement ces pays dans la portée des travaux de recherche et des activités d'assistance technique de la CNUCED.

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif de l'Organisation : Favoriser une croissance et un développement durables et ouverts à tous dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition en intensifiant les échanges et le commerce international

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale

Indicateurs de succès

a) i) Nombre de clients – hommes et femmes – faisant état d'une meilleure connaissance du commerce international grâce à l'appui du Centre du commerce international

	ii) Nombre de pays dont les politiques, les stratégies ou les réglementations commerciales ont été améliorées par l'appui du Centre du commerce international, grâce à la participation du secteur des affaires
b) Amélioration des institutions d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices	b) Nombre d'institutions faisant état de progrès dans leur gestion et leurs opérations grâce à l'aide du Centre du commerce international
c) Amélioration de la compétitivité internationale des entreprises	c) i) Nombre d'entreprises faisant état d'une amélioration de leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre du commerce international ii) Proportion d'entreprises détenues, gérées et administrées par des femmes qui font état d'une amélioration de leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre du commerce international iii) Nombre d'entreprises ayant conclu des affaires grâce à l'appui du Centre du commerce international iv) Proportion d'entreprises détenues, gérées et administrées par des femmes qui ont conclu des affaires grâce à l'appui du Centre du commerce international

Stratégie

10.24 Le Centre du commerce international est responsable de l'exécution du sous-programme, dont l'orientation stratégique correspond au mandat qui lui a été confié par le Conseil économique et social dans sa résolution [1819 \(LV\)](#), qui en fait le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion du commerce et le développement des exportations, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en développement. Dans ce sous-programme, l'accent sera mis sur la réalisation des objectifs internationaux, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les accords sur les objectifs de développement pour l'après-2015, une fois qu'ils seront approuvés par l'Assemblée générale. L'exécution du sous-programme permettra de progresser dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe) et des déclarations faites lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) en 2011. Le sous-programme contribuera pour beaucoup à faire avancer la mise en œuvre des déclarations ministérielles adoptées par l'OMC.

10.25 L'objectif du sous-programme est d'aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement, notamment des entreprises des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en

développement, des pays d'Afrique subsaharienne, des pays sortant d'un conflit et des pays en transition, détenues, gérées et administrées par des femmes, à devenir compétitives au niveau international et à pénétrer sur de nouveaux marchés. À cette fin, le Centre du commerce international fournira un appui direct aux entreprises et contribuera au renforcement des institutions d'appui au commerce ainsi qu'à l'amélioration, avec la participation du secteur des affaires, des politiques et stratégies commerciales et de l'environnement économique. Il aidera les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, à s'intégrer dans les chaînes logistiques mondiales, dans les secteurs des biens et des services.

10.26 Pour atteindre cet objectif, le Centre mènera une large gamme d'activités d'assistance technique sur le plan commercial; il fournira notamment des informations en vue d'accroître la transparence du commerce ainsi qu'une aide au renforcement des capacités visant à améliorer la compétitivité internationale des entreprises. Ces activités tiendront compte des questions de l'égalité des sexes et de l'environnement, qui seront intégrées aux programmes et politiques du sous-programme.

10.27 Le Centre s'emploiera à :

a) Mieux faire connaître les questions commerciales grâce aux activités de sensibilisation, à la recherche et aux publications statistiques, et guider la réflexion sur ces questions en organisant de grandes manifestations;

b) Renforcer les capacités des entreprises, des institutions d'appui au commerce et des responsables politiques en matière de commerce et leur fournir des services consultatifs en vue d'intégrer le secteur des affaires dans l'économie mondiale et surtout d'intégrer les petites et moyennes entreprises dans les chaînes logistiques mondiales.

10.28 Au cours de la période 2016-2017, le Centre du commerce international s'appuiera sur les résultats obtenus lors des deux précédentes périodes biennales et les mesurera en déployant des efforts supplémentaires pour évaluer l'incidence de ses activités.

10.29 Pour faire en sorte de développer ses activités et leur incidence, il est important que le Centre renforce les partenariats qu'il a noués, notamment avec d'autres institutions des Nations Unies et le secteur privé, et les initiatives multipartites, comme le Groupe interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat sur le commerce et les capacités productives et le Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés et qu'il développe de nouvelles alliances stratégiques.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale
2297 (XXII)	Centre du commerce international
55/2	Déclaration du Millénaire

56/210	Conférence internationale sur le financement du développement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
62/179	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
67/223	Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/140	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
68/199	Commerce international et développement
68/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
68/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
68/219	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
68/226	Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
68/230	Coopération Sud-Sud

Résolutions et rapports du Conseil du commerce et du développement

TD/386	Plan d'action
TD/387	Déclaration de Bangkok : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique

TD/412	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa onzième session
TD/442	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session
TD/B (S-XXIII)/7	Texte final concerté de l'examen à mi-parcours
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes
67/86	Assistance au peuple palestinien
67/217	Vers un nouvel ordre économique international
68/201	Système financier international et développement
68/202	Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Sous-programme 3

Commerce international

Résolutions de l'Assemblée générale

57/253	Sommet mondial pour le développement durable
66/197	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
66/288	L'avenir que nous voulons
68/203	Produits de base

Sous-programme 4

Technologie et logistique

Résolutions de l'Assemblée générale

60/252	World Summit on the Information Society
68/198	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
68/220	Science, technique et innovation au service du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2012/5 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2012/6 La science et la technique au service du développement

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 65/2 Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 67/221 Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 67/222 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/18 Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés
- 68/224 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 68/225 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/238 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Sous-programme 6
Aspects opérationnels de la promotion du commerce
et du développement des exportations

Résolutions de l'Assemblée générale

- 2297 (XXII) Centre du commerce international
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 67/227 Coopération Sud-Sud

Résolutions et rapports du Conseil du commerce et du développement

- TD/386 Plan d'action
- TD/500/Add.1 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha

Résolutions et décisions de l'Organisation mondiale du commerce

- WT/MIN(01)/DEC/1 Déclaration ministérielle
- WT/MIN(05)/DEC Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle
- WT/MIN(11)/W/2 Éléments pour des orientations politiques
- WT/MIN(13)/DEC Déclaration ministérielle de Bali
- WT/MIN(13)/36 Accord sur la facilitation des échanges
-